

**Assemblée générale**

Distr. générale
7 octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 107 de l'ordre du jour

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif
et financier de l'Organisation des Nations Unies****Esquisse budgétaire proposée
pour l'exercice biennal 2006-2007****Rapport du Secrétaire général****Résumé*

Par sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de présenter, les années où il n'est pas soumis de budget, un plan général du budget-programme de l'exercice biennal suivant. La présente esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2006-2007 est soumise en réponse à cette demande. Il y est recommandé que le montant du fonds de réserve pour l'exercice biennal 2006-2007 soit fixé à 0,75 % du montant global de l'esquisse budgétaire proposé.

* Le présent document a nécessité des consultations approfondies qui en ont retardé la publication.

I. Introduction

1. En application des dispositions de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1986, le Secrétaire général présente, les années où il n'est pas soumis de budget, une esquisse budgétaire pour l'exercice biennal suivant contenant les indications ci-après :

- a) Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activité proposé pendant l'exercice biennal;
- b) Priorités reflétant les orientations générales par grands secteurs;
- c) Croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent;
- d) Montant du fonds de réserve exprimé en pourcentage du montant global des ressources.

L'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2006-2007 est présentée ci-après.

II. Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activité proposé pendant l'exercice biennal

2. L'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2006-2007 a été établie à partir du montant approuvé des crédits ouverts, à savoir 3 179 200 dollars. Ces ressources existantes se composent du montant initial du crédit ouvert, soit 3 160 900 dollars, et du crédit de 18,3 millions de dollars approuvé ultérieurement par l'Assemblée générale afin de renforcer la sécurité et la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies. Aux taux de 2004-2005, l'estimation préliminaire se décompose comme suit :

<i>Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2006-2007</i>		<i>Millions de dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour l'exercice 2004-2005		3 179,2
À ajouter : incidence de la budgétisation intégrale des nouveaux postes approuvés en 2004-2005 (par. 3)	11,2	
À déduire : dépenses non renouvelables de l'exercice 2004-2005 (par. 4)	(21,7)	
À ajouter : activités ou manifestations nouvelles prévues ou demandées pour l'exercice 2006-2007 (par. 5)	10,5	
Évolution		–
Total partiel		3 179,2
Ressources supplémentaires pour les missions politiques spéciales, à hauteur du programme en cours		180,0
Estimation préliminaire pour les activités prescrites pour 2006-2007		3 359,2

A. Budgétisation intégrale des nouveaux postes

3. Il est rappelé que dans le cadre de l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005, le Secrétaire général avait indiqué qu'on pourrait envisager de calculer le coût de tous les nouveaux postes proposés pour ledit exercice sur la base de leur coût intégral de manière à éviter de retarder les incidences budgétaires de l'augmentation du nombre de postes pendant l'exercice 2006-2007. Par sa résolution 57/280, l'Assemblée générale a fait siennes les observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'esquisse budgétaire proposée, notamment le maintien de la pratique consistant à calculer les crédits demandés pour les nouveaux postes à hauteur de 50 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 65 % pour les agents des services généraux et les catégories apparentées. La budgétisation intégrale des nouveaux postes de l'exercice 2006-2007 pour lesquels il n'est prévu qu'un financement partiel pendant ledit exercice devrait entraîner des dépenses supplémentaires de 11,2 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Ces dépenses supplémentaires seront nécessaires si l'on veut que le tableau d'effectifs prévu au budget ordinaire compte le même nombre de postes que celui qui a déjà été approuvé pour l'exercice biennal 2004-2005.

B. Dépenses non renouvelables de l'exercice biennal 2004-2005

4. Les crédits d'un montant total de 21,7 millions de dollars affectés au financement de dépenses renouvelables pour l'exercice biennal 2004-2005 ne seront plus nécessaires. Ils concernent essentiellement les travaux non récurrents effectués pour renforcer la sécurité et la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies. S'y ajoutent les coûts non récurrents des services de fond et d'information fournis à l'occasion du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et du Sommet mondial sur la société de l'information. Dans le cadre du présent rapport, toutes les ressources prévues pour l'exercice biennal 2004-2005 pour des missions politiques spéciales ont été traitées comme des coûts récurrents.

C. Crédits au titre des modifications de programmes durant l'exercice biennal 2006-2007

5. Durant l'exercice biennal 2006-2007, on prévoit des crédits pour renforcer les droits de l'homme et l'aide humanitaire, le secteur économique et social, les activités humanitaires, ainsi que l'Office des Nations Unies à Nairobi. L'estimation préliminaire des ressources prend également en compte le montant estimatif des crédits nécessaires pour appuyer les activités d'information lors des conférences et réunions prévues durant le prochain exercice biennal : Conférence des Nations Unies chargée d'examiner le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects; la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons

dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs; et le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement. Des crédits sont également prévus pour financer le programme d'assurance maladie après la cessation de service. Les crédits à prévoir du fait du renforcement de ces activités sont estimés à 10,5 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 0,3 % des ressources allouées aux programmes pour l'exercice biennal 2006-2007.

D. Missions politiques spéciales

6. L'Assemblée générale avait initialement autorisé l'ouverture d'un crédit d'environ 169,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005 afin de financer les missions de ce type qu'elle-même ou le Conseil de sécurité autoriseraient. On estime que la budgétisation intégrale en 2006-2007 pour des missions politiques spéciales prévues à l'heure actuelle pour l'exercice 2004-2005 dépasserait 350 millions de dollars. Encore que la composition actuelle de ces missions soit susceptible de changer quelque peu pendant l'exercice 2006-2007, on ne prévoit pas que le nombre général en évoluera à la baisse. Si le montant du crédit initial de 169,4 millions de dollars prévu pour l'exercice 2004-2005 devait être maintenu, on risquerait de sous-estimer sérieusement les ressources nécessaires car on ne disposerait ainsi que de la moitié du montant des ressources dont on estime nécessaire de devoir disposer pendant l'exercice biennal. En conséquence, l'esquisse préliminaire fait apparaître une augmentation de 180 millions de dollars, ce qui permettrait de financer les missions politiques spéciales à concurrence de 349,4 millions de dollars durant l'exercice biennal 2006-2007.

E. Résumé

7. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 fera l'objet d'un examen interne très rigoureux de la part du Secrétariat, de manière à bien mettre en évidence les réalisations escomptées au regard des ressources engagées. Il s'agira en particulier de continuer à mettre l'accent sur l'examen des produits des programmes article par article pour s'assurer qu'ils concourent le plus pleinement possible aux réalisations escomptées, dans le cadre des stratégies arrêtées, conformément à l'article 5.6 du Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Il sera ainsi tenu compte des économies qui pourraient être réalisées en reconsidérant des activités qui ne s'imposent peut-être plus, en prenant de nouvelles mesures pour accroître l'efficacité et en simplifiant les procédures.

8. Les montants indiqués dans l'esquisse budgétaire seraient recalculés le moment venu sur la base des coûts de l'exercice 2006-2007 pour tenir compte notamment des fluctuations dues aux taux de change et à l'inflation. On sait d'expérience que l'on ne peut pas prédire avec certitude l'évolution des taux de change pour les laps de temps considérés. En revanche, on peut à ce stade déterminer plus précisément les ajustements au titre de l'inflation qui s'établiraient à quelque 197,7 millions de dollars si on retient un taux d'inflation annuel cumulé de 2,9 % pour toute l'année 2007. De ce fait, ajusté pour l'inflation, mais non

encore pour les taux de change, le montant total des crédits nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007 s'établirait à 3 556 900 millions de dollars.

III. Priorités reflétant les orientations générales par grands secteurs

9. Dans le projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007¹, les priorités ci-après ont été proposées : maintien de la paix et de la sécurité internationales; promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies; développement de l'Afrique; promotion des droits de l'homme; coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire; promotion de la justice et du droit international; désarmement; lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. **Il est proposé de garder les mêmes priorités dans le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007.** On trouvera dans l'annexe au présent rapport la ventilation des ressources par titre du budget-programme.

IV. Croissance réelle par rapport au budget précédent

10. Sans tenir compte des crédits correspondant aux missions politiques spéciales, il ressort de l'estimation préliminaire (3 009 800 millions de dollars) que les activités dont le coût est imputé sur le budget ordinaire représentent le même montant que celui des crédits qui avaient été approuvés pour l'exercice biennal 2004-2005, ce qui équivaldrait à une croissance nulle. Si l'on en tenait compte, le montant total de l'estimation préliminaire de 3 359 200 millions de dollars représenterait par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2004-2005 une augmentation de 180 millions de dollars, soit 5,7 %.

V. Montant du fonds de réserve

11. Le montant du fonds de réserve a été fixé à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale dans la première esquisse budgétaire et dans toutes les esquisses suivantes. **Il est recommandé que ce montant soit de nouveau fixé à 0,75 %, soit 25,2 millions de dollars, pour l'exercice biennal 2006-2007.**

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 6 (A/59/6).

Annexe

Estimations préliminaires pour l'exercice biennal 2006-2007

(En millions de dollars des États-Unis)

Dépenses par titre du budget-programme	Crédits ouverts pour 2004-2005	Accroissement (diminution) des ressources		Total
		Montant	Pourcentage	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	593,9	1,2	0,2	595,1
II. Affaires politiques (non compris missions politiques spéciales)	186,5	(5,4)	(2,9)	181,1
III. Justice internationale et droit international	70,3	0,5	0,7	70,8
IV. Coopération internationale pour le développement	336,5	3,3	1,0	339,8
V. Coopération régionale pour le développement	389,6	0,2	0,1	389,8
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	170,7	6,2	3,6	176,9
VII. Information	156,1	(1,3)	(0,8)	154,8
VIII. Services communs d'appui	523,9	(3,0)	(0,6)	520,9
IX. Contrôle interne	23,2	—	—	23,2
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	105,0	1,8	1,7	106,8
XI. Dépenses d'équipement	58,7	(5,6)	(9,5)	53,1
XII. Contributions du personnel	382,3	2,1	0,5	384,4
XIII. Compte pour le développement	13,1	—	—	13,1
Activités prévues au budget ordinaire pour 2006-2007	3 009,8	—	—	3 009,8
Crédit affecté aux missions politiques spéciales	169,4	180,0	106,3	349,4
Total	3 179,2	180,0	5,7	3 359,2